

décision sur les rapports qu'ils ont fait faire par des gens sérieux, de sources différentes, d'organismes différents. Je n'arrive pas à croire qu'aucun ministre, quel qu'il soit, de quelque parti qu'il soit, puisse se laisser influencer par des raisons personnelles pour refuser à une personne de bonne volonté, qui serait un actif pour la nation, le droit de citoyenneté.

Même s'il ne s'agissait que d'un doute qui ne peut être réfuté par des faits inattaquables, je crois que le gouvernement devrait donner le bénéfice du doute à la nation canadienne plutôt qu'à l'immigrant qui veut venir demeurer au pays.

On a élargi, je crois, la porte qui permet l'entrée des immigrants au pays. Je crois que, règle générale, on ne limite pas la catégorie de personnes, sauf dans des cas bien exceptionnels, et je suis d'avis qu'il ne serait pas sage d'aller plus loin pour le moment ou, du moins, tant qu'on n'aura pas fait l'expérience de la mesure législative actuelle.

Monsieur l'Orateur, je répète que j'examine la situation avec le plus d'objectivité possible. Je ne crois pas avoir de parti pris contre qui que ce soit en cette enceinte, et il m'arrive quelquefois—je l'ai dit l'autre jour—de corriger, à la rigueur, des points de vue que certains députés du Nouveau parti démocratique ou du parti conservateur progressiste amènent comme arguments. Je ne suis pas du tout gêné de dire ouvertement, en public, que plus j'écoute leur argumentation sur cette question d'ouvrir la porte toute grande aux immigrants, plus je trouve qu'ils adoptent une attitude inquiétante et que leur argumentation est aussi inquiétante, puisqu'elle risque de saboter, dans l'opinion du public, cette confiance qu'on doit avoir dans les administrateurs de la nation.

Monsieur l'Orateur, battre l'autorité en brèche, en insinuant qu'il pourrait y avoir de la «discrimination», n'est pas bien à mon sens. Je crois que cet amendement ne devrait pas être adopté et qu'on devrait procéder le plus tôt possible à l'adoption de la motion portant troisième lecture du bill C-200, afin de lui donner au moins l'occasion de faire ses preuves pour les 12 mois à venir. Je sais que s'il y a de la «discrimination» au cours des 12 prochains mois, on en entendra parler, parce que je connais ici des chiens de garde des droits démocratiques qui ne la laisseront pas passer inaperçue. J'espère que je n'insulte personne en parlant de chiens de garde, parce que je tire cette expression des Saintes Écritures, qui parlent des chiens muets, qui blâment les chiens muets. Je sais qu'il n'y aura pas de chiens muets, si jamais un gou-

[M. Mongrain.]

vernement quelconque voulait faire des abus dans ce domaine, et qu'il se trouvera des gens pour débattre cette question à la Chambre, alors que nous pourrions l'étudier de nouveau et l'amender, à la lumière des circonstances nouvelles.

[Traduction]

M. Jack Roxburgh (Norfolk): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a fait une déclaration sur les députés de notre côté de la Chambre qui sont demeurés muets. Je parlerai à ce sujet mais je veux d'abord corriger l'impression donnée par les vis-à-vis, car ils voudraient nous faire croire qu'ils sont les seuls à se prononcer sur le projet de commission d'appel de l'immigration.

Depuis mon entrée à la Chambre, il y a près de cinq ans, le comité de l'immigration dont j'ai fait partie a été uni et unanime en ce qui concerne l'immigration. Ses débats étaient complètement dépolitisés. Mais ici à la Chambre des communes, les vis-à-vis, y compris notre bon ami de Carleton, n'ont guère ouvert la bouche au sujet du Livre blanc, car les libéraux parlaient tout le temps pour présenter des idées susceptibles de l'améliorer.

Je constate que le député de York-Sud (M. Lewis) a bien des choses à dire sur ce point. À mon avis, le groupe du Nouveau parti démocratique qui occupe le coin de la Chambre devrait laisser la parole à ceux de ses membres qui ont siégé au comité. Ne peuvent-ils s'en tirer tout seuls? Ont-ils l'intention de s'en remettre à celui qui prendrait, paraît-il la succession du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), à la tête du parti? Est-ce le seul moyen qu'ait le député de York-Sud pour se faire remarquer à la Chambre des communes?

Les vis-à-vis doivent admettre qu'il n'y a jamais eu de ministre responsable d'un projet de loi qui ait collaboré plus étroitement que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) à l'élaboration d'une nouvelle politique, d'un nouveau concept; il a aussi rédigé un livre blanc auquel n'avait jamais songé aucun gouvernement précédent, conservateur ou autre.

M. Brewin: Puis-je poser une question?

M. Roxburgh: Lorsque j'aurai terminé, monsieur l'Orateur. Nous sommes en présence d'une nouveauté, ce sont des concepts nouveaux, des idées nouvelles que présentent le ministre, son ministère et le comité de la Chambre. Je dois admettre que, du point de vue moral, l'amendement a une certaine valeur, qu'il est utile. Je ne le conteste pas.